

FORMATION ADULTES

MONITEUR D'ÉQUITATION

BREVET PROFESSIONNEL JEPS

Activités équestres

Diplôme de niveau 4



600 heures de cours



818 heures en entreprise



Session de septembre à juin



Alternance 2 jours par semaine en centre de formation



Tests d'Exigence Préalable validés



MÉTIERS PRÉPARÉS

Moniteur d'équitation
Moniteur de tourisme équestre

Activités : encadrer et conduire des actions d'animation et d'enseignement; participer au fonctionnement de la structure équestre; participer à l'entretien et à la maintenance

Environnement : bonne condition physique, relationnel client, travail seul et en équipe, travail extérieur, contact avec les chevaux.

OBJECTIFS

Le BP JEPS "Activités équestres" est un diplôme d'état de niveau 4, certification relevant du Ministère chargé du Sport.

Ce diplôme vise à former des moniteurs d'équitation intervenant auprès de différents publics en assurant les activités suivantes:

- Encadrer et assurer des actions d'animation et d'enseignement des activités équestres pour tout public de tout niveau et dans tout établissement
- Participer au fonctionnement de la structure équestre : Accueil, communication, organisation et gestion des activités, promotion
- Participer à l'entretien et à la maintenance de la cavalerie, du matériel et des installations;
- Assurer la sécurité des pratiquants et des chevaux dans les lieux de pratique.

INSCRIPTION

Prendre contact avec le CFPPA qui réalisera un entretien de positionnement à la suite et vous enverra le dossier d'inscription le cas échéant. Les délais d'accès à l'action varient en fonction du financement.



DURÉE DE LA FORMATION

La formation se déroule de début septembre à fin juin.

La formation comprend 600 heures en Centre et 818 en entreprise.

La formation se déroule selon l'alternance de 2 jours par semaine au Centre et le reste de la semaine en entreprise

FRAIS PÉDAGOGIQUES

Les Frais de Tests d'Exigence Préalable éventuels s'élèvent à 110€ comprenant 30€ non remboursables, 80€ remboursement si le désistement est justifié au moins 48h à l'avance. Les Frais de reprographie s'élèvent à 50 €/an

CONTENUS PRINCIPAUX

La formation est composée de 8 modules s'articulant autour des capacités correspondant aux 4 Unités Capitalisables.

Les 8 modules de la formation se déclinent ainsi:

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- Fonctionnement d'une structure équestre
- Mettre en œuvre un projet d'animation
- Acquérir un niveau suffisant de technique équestre
- Concevoir la séance et le cycle d'animation ou d'apprentissage
- Conduire une séance ou un cycle
- Évaluer la séance ou le cycle
- Approfondir sa technique équestre.

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir 18 ans

Être titulaire du PCS1 ou équivalence

Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités équestres de moins d'un an

Être titulaire des Tests d'Exigence Préalable (TEP) ou équivalence

Avoir une licence fédérale en cours de validité (CAP ou BEP).

PUBLIC CONCERNÉ

- Demandeurs d'emploi ;
- Salariés en reconversion ;
- Salariés en contrat aidé ;

Un référent handicap est à votre disposition.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

La validation des 4 UC- unités capitalisables – permet l'obtention du diplôme BP JEPS.

Chaque unité s'obtient de façon indépendante

Chaque UC a une validité de 5 ans, à date du jour de passage de la première UC

Poursuite d'études possible par un DE JEPS "Perfectionnement sportif" mention "sports équestres" ou un CS Éducation et Travail du Jeune Équidé.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les heures de formation en centre sont mixées avec les apprentis BP JEPS du CFA de la Meuse situé à Verdun.

La formation se déroule sur le site de Verdun et au Pôle Équestre de l'EPL Agro situé à Belleray.

Les heures de formation en centre sont organisées autour de la pratique du travail du cheval (203 heures), de la pratique de soins d'alimentation du cheval (217 heures), de la pratique d'entretien des équipements (105 heures) et de l'économie d'entreprise (49 heures). Une individualisation selon les besoins se fait au sein de celles-ci.

FINANCEMENT & RÉMUNÉRATION

Le coût de la formation (jusqu'à 7500€) peut être pris en charge en partie par votre Compte Personnel de Formation ; la Région ; le Pôle Emploi ; l'AGEFIPH ; votre Employeur. La rémunération dépend de votre situation.

Se référer aux Conditions Générales de Vente.

Des aides au transport et aux équipements professionnels sont octroyés par le Conseil Régional.

EPL Agro de la Meuse

CFPPA - Formation adultes

CS 40249

55006 BAR-LE-DUC



Contactez le responsable de formation :

 03.29.79.64.81

 CFPPA Meuse

 CFPPA de la Meuse

 cfppa.bar-le-duc@educagri.fr

Certification :

Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques
RNCP 28573

Publication du 19/11/16